



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/205  
S/1998/711  
4 août 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Points 112 et 113 de l'ordre  
du jour provisoire\*  
DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 4 août 1998, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Je vous ai tenu informé de l'évolution de la situation en Asie du Sud : celle-ci continue de se dégrader et devient cause de préoccupation croissante pour la communauté internationale.

Au lendemain de la nucléarisation de l'Asie du Sud, il est devenu impératif que l'Inde comme le Pakistan se penchent d'urgence sur tous les aspects de la paix et de la sécurité, surtout ayant trait à la modération et à la stabilisation en matière d'armes nucléaires et d'armes classiques, à la prévention des conflits et à l'adoption de mesures de confiance. La communauté internationale a été unanime à estimer que la dégradation de la situation de la sécurité en Asie du Sud, et particulièrement les événements les plus récents, ne pouvaient qu'être liés au différend non réglé du Jammu-et-Cachemire.

Comme vous le savez bien, le Pakistan est attaché à un dialogue véritable avec l'Inde sur les questions de paix et de sécurité en Asie du Sud, et sur les causes profondes de la tension entre les deux pays, qui tiennent au différend concernant le Jammu-et-Cachemire.

Le mois dernier, le Premier Ministre du Pakistan s'est rendu à Colombo espérant un résultat positif d'une réunion bilatérale avec son homologue indien, en marge du sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé devant le sommet, le Premier Ministre a publiquement proclamé que le Pakistan était disposé à reprendre le dialogue avec l'Inde sur la base de l'accord auquel les deux pays étaient parvenus le 23 juin 1997 à Islamabad.

---

\* A/53/150.

Malheureusement, la réunion de Colombo n'a rien donné. L'Inde n'était pas disposée à débattre de manière quelque peu précise ou urgente les problèmes les plus importants de paix et de sécurité, en particulier les mesures de confiance et le Jammu-et-Cachemire, que la communauté internationale a, à juste titre, engagé à régler de manière positive, dynamique et sans perdre de temps. Les Ministres des affaires étrangères des deux pays, qui se sont rencontrés à Colombo après la réunion des deux Premiers Ministres, n'ont pas été plus heureux. L'Inde s'est efforcée au premier chef de diluer les problèmes centraux en les amalgamant à des problèmes beaucoup moins importants, pratiquant ce qu'on a appelé la "méthode composite" de dialogue bilatéral. Or, ce n'est pas ce qui avait été convenu à Islamabad sur les modalités du dialogue.

L'Inde ayant adopté une attitude défavorable à la reprise des entretiens, le Pakistan juge utile de transmettre la liste jointe de mesures de confiance à adopter par l'Inde en vue de réduire la tension dans le Cachemire sous son contrôle et d'améliorer le sort des Cachemiriens (voir annexe).

À cette situation s'ajoutent encore les tirs d'armes à feu et d'artillerie auxquels l'Inde s'est récemment livrée sans aucune provocation au-dessus de la ligne de contrôle du Jammu-et-Cachemire, causant de lourdes pertes dans la population civile et des dégâts matériels importants. La situation d'ensemble s'en est trouvée considérablement aggravée. Nous voyons là une composante d'un système cohérent et de regrettables manoeuvres d'intimidation qui n'ont aucune chance d'aboutir. Nous sommes gravement préoccupés par le risque d'une nouvelle dégradation de la situation, dont les conséquences pourraient être imprévisibles.

Il nous apparaît que la communauté internationale devrait engager l'Inde à pratiquer la modération, et conseiller la reprise du dialogue. Pour sa part, le Pakistan est disposé à étudier immédiatement les problèmes de paix et de sécurité, en particulier les mesures de confiance et le Jammu-et-Cachemire. Nous sommes également prêts à convenir simultanément d'un calendrier de réunions consacrées à toutes les autres questions inscrites à l'ordre du jour du dialogue indo-pakistanaï, telles qu'elles ont été définies dans l'accord du 23 juin 1997.

Je tiens à réaffirmer que parallèlement aux efforts déployés par le Pakistan en vue de la reprise d'un dialogue véritable avec l'Inde, l'Organisation des Nations Unies devrait envisager :

a) Un engagement plus poussé du Secrétaire général pour la solution des problèmes non réglés entre l'Inde et le Pakistan, surtout du problème central du Jammu-et-Cachemire;

b) Le renforcement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, et la présentation régulière des rapports du Groupe au Conseil de sécurité;

c) La nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur la question du Jammu-et-Cachemire.

Je veux croire que ces suggestions seront étudiées avec la plus grande attention et trouveront la suite qu'exige la situation tendue qui prévaut en Asie du Sud.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 112 et 113 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmad KAMAL

ANNEXE

Mesures de confiance au Jammu-et-Cachemire  
proposées par le Pakistan

Nous proposons les mesures de confiance ci-après en vue de réduire les tensions au Jammu-et-Cachemire :

a) Renforcement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, et des pouvoirs dont il dispose pour patrouiller des deux côtés de la ligne de contrôle, avec rapports réguliers au Conseil de sécurité;

b) Libération des Cachemiriens détenus;

c) Retrait des piquets de l'armée indienne disposés à Srinagar et dans d'autres agglomérations cachemiriennes;

d) Réduction progressive du nombre de militaires indiens postés dans les agglomérations du Cachemire sous contrôle indien;

e) Cessation des opérations de perquisitions et arrestations;

f) Communication d'informations sur les personnes disparues au Cachemire sous contrôle indien;

g) Déploiement d'observateurs du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation des Nations Unies chargés de surveiller la situation des droits de l'homme au Cachemire sous contrôle indien;

h) Reconnaissance de la Conférence Hurriyat (Liberté) de tous les partis comme représentant légitime des Cachemiriens.

L'Inde devrait étudier les suggestions qui précèdent dans le cadre des efforts visant à régler le problème du Jammu-et-Cachemire, qui est le problème central entre le Pakistan et l'Inde.

-----